

N/REF : 28/11/2025 10H56 C:000502 I:16320
V/REF : 863295
V/Email reçu le Vendredi 28/11/2025 à 10H56

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1082
IMMEUBLE : LE PRESSOIR -1082
RUE DU LOROUX
N° 2 A 20/5 A 23
35410 CHATEAUGIRON

Rennes, le

11 Décembre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est

LOCALISATION : 17 RUE DU LOROUX - MME FREGJAJ 06 14 39 22 45

MOTIF : LA LOCATAIRE SIGNALE QUE LE TECHNICIEN QUI EST INTERVENU POUR INSTALLER
LA FIBRE N\A PAS TROUVÉ L\ARRIVÉE TÉLÉCOM DANS LA MAISON

Donneur d'ordre : Mme R MOREL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 09/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE REGARD TECHNIQUES FRANCE TÉLÉCOM
CONSTAT : PRÉSENTS
RECHERCHE POINT DE BRANCHEMENT
CONSTAT : PRÉSENTS
RECHERCHE DE TABLEAU TECHNIQUES INTÉRIEUR
CONSTAT : PRÉSENTS
PRÉCONISATIONS : FAIRE INTERVENIR L'OPÉRATEUR AFIN DE SOUDER LA FIBRE
OPTIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/12/25 à 11H25 Mme R MOREL

01/12 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Recherche Fourreau Fibre	2	96,77
				96,77
		TOTAL H.T.		96,77
		T.V.A. a 10,00%		9,67
		TOTAL T.T.C.En EURO		106,44

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.